

Types de stagiaires		Modalités - obligations de service en EPLE	Formation	Tutorat
Lauréats des concours de la session 2022, <b>titulaire d'un M2 MEEF,</b>	avec ou sans expérience significative d'enseignement (2)	<b>Stage à temps complet</b> Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, PEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h.	Parcours de formation adapté : crédit annuel obligatoire de 10 à 20 jours de formation adaptée aux besoins, défini par la commission académique	1 tuteur EPLE
Lauréats des concours de la session 2022, <b>titulaire d'un M2 non MEEF,</b>	avec expérience significative d'enseignement (2)	<b>Stage à temps complet</b> Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, PEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h.	Parcours de formation adapté : crédit annuel obligatoire de 10 à 20 jours de formation adaptée aux besoins, défini par la commission académique dont formations laïcité et valeurs de la République, scolarisation élèves à besoins éducatifs particuliers, égalité filles-garçons	1 tuteur EPLE
Lauréats des concours de la session 2022, <b>titulaire d'un M2 non MEEF,</b>	sans expérience significative d'enseignement (2)	<b>Stage à mi-temps</b> Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 7h à 8h (+ 3 h UNSS indivisibles durant l'année scolaire), Agrégés EPS : 6h à 7h (+ 3h UNSS indivisibles durant l'année scolaire), CPE : 50%, DOC : 18h	Parcours de formation adapté : 220 à 250 heures annuelles (DU) comprenant notamment : formation didactique et pédagogique (environ 1/3 des heures de formation) + formations laïcité et valeurs de la République, scolarisation élèves à besoins éducatifs particuliers, égalité filles-garçons, préparation certification aunumérique	Tutorat mixte : 1 tuteur EPLE 1 tuteur INSPE
Lauréats des concours session 2022, <b>n'exigeant pas la détention d'un master (1)</b>	avec expérience significative d'enseignement (2)	<b>Stage à temps complet</b> Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, PEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h.	Parcours de formation adapté : crédit annuel obligatoire de 10 à 20 jours de formation adaptée aux besoins, défini par la commission académique dont pour les lauréats non titulaires du M2 MEEF: formations laïcité et valeurs de la République, scolarisation élèves à besoins éducatifs particuliers, égalité filles-garçons	1 tuteur EPLE

Types de stagiaires		Modalités - obligations de service en EPLE	Formation	Tutorat
Lauréats des concours session 2022, <b>n'exigeant pas la détention d'un master (1)</b>	sans expérience significative d'enseignement (2)	<b>Stage à mi-temps</b> Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 7h à 8h (+ 3 h UNSS indivisibles durant l'année scolaire), Agrégés EPS : 6h à 7h (+ 3h UNSS indivisibles durant l'année scolaire), CPE : 50%, DOC : 18h	Parcours de formation adapté : 220 à 250 heures annuelles (DU) comprenant notamment : formation didactique et pédagogique (environ 1/3 des heures de formation) + formations laïcité et valeurs de la République, scolarisation élèves à besoins éducatifs particuliers, égalité filles-garçons, préparation certification aunumérique	Tutorat mixte : 1 tuteur EPLE 1 tuteur INSPE
Lauréats des concours de la session 2022, <b>ex-titulaires d'un corps enseignant du 2nd degré</b>	réputés qualifiés au sens de l'article 2 du décret n°2000-129 du 16/02/2000	<b>Stage à temps complet</b> Certifiés et PLP : 18h, Agrégés : 15h, PEPS : 20h (dont 3h UNSS), Agrégés EPS : 17 h (dont 3h d'UNSS), CPE : 100%, DOC : 36h.	Parcours de formation adapté : crédit annuel obligatoire de 10 à 20 jours de formation adaptée aux besoins, défini par la commission académique dont pour les lauréats non titulaires du M2 MEEF: formations laïcité et valeurs de la République, scolarisation élèves à besoins éducatifs particuliers, égalité filles-garçons	1 tuteur EPLE
Lauréats des concours de la session 2022, <b>ex prof.des écoles et autres corps de la fonction publique</b>		<b>Stage à mi-temps</b> Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 7h à 8h (+ 3 h UNSS indivisibles durant l'année scolaire), Agrégés EPS : 6h à 7h (+ 3h UNSS indivisibles durant l'année scolaire), CPE : 50%, DOC : 18h	Parcours de formation adapté : 220 à 250 heures annuelles (DU) comprenant notamment : formation didactique et pédagogique (environ 1/3 des heures de formation) + formations laïcité et valeurs de la République, scolarisation élèves à besoins éducatifs particuliers, égalité filles-garçons, préparatio certification aunumérique	Tutorat mixte : 1 tuteur EPLE 1 tuteur INSPE

Types de stagiaires		Modalités - obligations de service en EPLE	Formation	Tutorat
Lauréats de sessions précédentes en situation de <b>renouvellement</b> de stage		<b>Stage à mi-temps</b> Certifiés et PLP : 8h à 10h, Agrégés : 7h à 9h, PEPS : 7h à 8h (+ 3 h UNSS indivisibles durant l'année scolaire), Agrégés EPS : 6h à 7h (+ 3h UNSS indivisibles durant l'année scolaire), CPE : 50%, DOC : 18h	Parcours de formation adapté : 220 à 250 heures annuelles (DU) comprenant notamment : formation didactique et pédagogique (environ 1/3 des heures de formation) + formations laïcité et valeurs de la République, scolarisation élèves à besoins éducatifs particuliers, égalité filles-garçons, préparation certification aunumérique Pour ceux qui n'ont pas validé le master, le parcours de formation adapté intègre les UE du master à valider	Tutorat mixte : 1 tuteur EPLE 1 tuteur INSPE
Lauréats de sessions précédentes en situation de <b>prolongation</b> de stage	(interruption < à 3 ans)	Stage poursuivi pour la période restant à effectuer <b>dans les mêmes conditions que l'année précédente</b> , à temps complet ou incomplet, en fonction du stagiaire concerné	Parcours de formation adapté défini par la commission académique	Tutorat maintenu dans les conditions précédentes
Lauréats de sessions précédentes, en situation de <b>report</b> de stage en 2021-2022	Motif du report : - <u>au titre du décret 94-874 du 7/10/1994</u> * conditions diplôme * congé maternité, parental... - <u>autres motifs</u> * études doctorales * préparation de l'agrégation * séjour à l'étranger, * scolarité à l'ENS	<b>Maintien du dispositif antérieur</b> (arrêté du 18/6/2014 avant les modifications de février et d'août 2022) : <b>Stage à mi-temps ou à temps complet</b> selon la situation universitaire et professionnelle antérieure du lauréat	Parcours de formation adapté défini par la commission académique selon l'organisation du stage en responsabilité (TC ou 1/2 tps)	* <u>Stage à TC</u> : 1 tuteur EPLE * <u>Stage à 1/2 tps</u> : 1 tuteur EPLE et 1 tuteur INSPE

(1) Lauréats de certains concours technologiques et professionnels, des concours internes sans expérience significative d'enseignement, parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du 3ème concours.

(2) Lauréats qui possèdent une expérience professionnelle d'enseignement ou dans les fonctions d'éducation (CPE), résultant de l'exercice, dans la discipline de leur recrutement, des fonctions dévolues aux membres des corps de personnels enseignants et d'éducation pendant une durée cumulée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination en qualité de stagiaire.